



Préparation et passage de l'examen par QCM permettant la délivrance de l'AIPR (OPÉRATEUR)

Objectifs de formation

- S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences à proximité des réseaux.
- Relier les exigences de l'examen aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite à l'examen par QCM.
- Passer l'examen en vue d'obtenir l'attestation AIPR pour une validité de 5 ans dans la catégorie concernée (opérateur)

Programme détaillé

- Procédure et réglementation DT-DICT
- Présentation et mode d'emploi du guide technique
- Décryptage et explication des 178 questions élaborées par le comité de pilotage national à partir desquelles est élaboré le QCM permettant la validation AIPR
- Examen par QCM « blanc » en fin de formation (temps imparti d'une heure)
- Examen par QCM officiel en fin de formation (temps imparti d'une heure)

✓ **Durée:** 1 jour – 7 heures

✓ **Public visé :**

Salarié d'entreprise de travaux publics ou du bâtiment; salarié en bureau d'études, agent de collectivité territoriale, personnel chargé d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT

✓ **Pré-requis:**

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques nécessaires à la compréhension
- Être à l'aise avec les outils informatique pour le passage de l'examen
- L'employeur a au préalable défini conjointement avec le stagiaire le profil qui correspond à son poste (opérateur ou encadrant)

✓ **Animation :**

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté

✓ **Moyens techniques et pédagogiques :**

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques
- Organisation : partie théorique, 5 heures
Examen blanc : 1 heure
Examen final : 1 heure

✓ **Evaluation et sanction de la formation :**

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Fiche d'évaluation de la formation remplie par le stagiaire
- Passage QCM

EXAMEN PAR QCM PERMETTANT LA DELIVRANCE DE L'AIPR

AIPR examen QCM

Opérateur

Personnels chargés de conduire des engins, tels que (voir l'annexe 4 de l'arrêté du 15 février 2012) :

- Conducteurs de bouteur et de chargeuse;
- Conducteurs de pelle hydraulique et de chargeuse-pelleteuse;
- Conducteurs de niveleuse;
- Conducteurs de grue à tour;
- Conducteurs de grue mobile;
- Conducteurs de grue auxiliaire de chargement;
- Conducteurs de plateforme élévatrice mobile de personnes;
- Opérateurs de pompe et tapis à béton;
- Conducteurs de chariot automoteur de manutention (conducteur porté);
- Conducteurs de machine de forage, ou d'autres machines ou engins pour la réalisation de travaux sans tranchée ;
- Conducteurs de camion aspirateur équipé d'un outil de décompactage;
- Personnels chargés d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT.

Modalités d'examen

- Mise à disposition d'un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE
- Attribution d'un ticket à usage unique permettant l'accès à la plateforme QCM
- Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en une heure au plus

Réussite à l'examen

- Le QCM comporte **30 questions** dont 10% de questions dites « prioritaires »,
- Le candidat doit choisir une seule réponse parmi 5 propositions dont « je ne sais pas »,
- Aucune question n'est éliminatoire
- Barème des points :

Réponse bonne :

+2 points

« Je ne sais pas » :

0 point

Réponse mauvaise :

-1 point pour une question non prioritaire
ou - 5 points pour une question prioritaire

Capacité de réussite

- Le candidat doit obtenir au minimum 60% du total des points correspondant à des réponses bonnes, c'est-à-dire 36 points sur 60 pour les « Opérateurs ».
- A l'issue de l'examen, chaque candidat ayant réussi à l'examen et son employeur reçoivent une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment